

## 07.12.03 DÉBARCADÈRE / ZONE DES VÉLIPLANCHISTES ET KITESURFERS



Écrit par Yvon Lefebvre

04-12-2007

Ci-après, un courriel adressé le 3 décembre 2007 à Mme Suzanne Marquis, directrice générale adjointe, Services à la communauté, Ville de Québec.

Copie de ce courriel a été adressé à :

Mme Sylvie Boucher, députée fédérale de Beauport-Limoilou

M. Georges Amyot, architecte coordonnateur, Port de Québec

M. Louis Pageau, Service des immeubles, Ville de Québec

MM Guy Bélanger, directeur Services des loisirs, sports et vie communautaire et M. Steve Briand du même service

M. Jean-Guy Pagé, directeur des Sports et équipement de l'Arrondissement de Beauport

Objet:

Débarcadère pour véhicules de transport en commun / zone des véliplanchistes et kitesurfers

Bonjour Mme Marquis

Il semble qu'une hypothèse d'utiliser l'espace ci-haut mentionné comme débarcadère pour véhicules de transport en commun ou autobus scolaires soit envisagée par certains de vos représentants.

Nous soumettons à votre attention que la conception de cet espace n'a jamais été prévue à cette fin. M. Georges Amyot, architecte coordonnateur du projet pour le Port de Québec pourra d'ailleurs vous le confirmer. Dans la réalité de tous les jours, les gestionnaires du site de la Baie de Beauport ont toujours été confrontés au besoin de limiter le plus possible l'accès de cette zone aux pratiquants seulement, souvent par l'usage d'une barrière avec surveillant, et ce surtout pour des raisons de sécurité.

En effet, la manipulation des gréements de planche à voile ainsi que les longues et très fines cordes des kitesurfs représentent un danger réel pour les non pratiquants. C'est pourquoi, dans nos représentations, nous avons insisté sur le besoin de limiter autant que possible l'accès à cette zone aux seuls pratiquants. Le concept de cet espace a été pensé avec cet objectif. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle le chemin principal a été descendu plus au sud et qu'une entrée spécifique éloignée volontairement du centre d'activité, a été prévue pour en permettre l'accès.

S'il est possible que certains ne réalisent que maintenant le besoin d'un débarcadère pour les véhicules de transport en commun ou autobus scolaire, il ne faudrait surtout pas se rabattre sur la solution de facilité que semble représenter à première vue la zone des véliplanchistes et kitesurfers, avec les risques à la sécurité déjà mentionnés. Ce serait tout à fait contraire à l'objectif visé. D'autres solutions devraient faire l'objet d'un sérieux examen.

Il nous fera plaisir de collaborer à la recherche d'une solution satisfaisante sur cette question, lorsqu'elle sera débattue.

Agréer, Mme Marquis, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Yvon Lefebvre

*Conseiller spécial*

*AKVQ*

418 834-2580

Dernière mise à jour : ( 04-12-2007 )

Fermer la fenêtre